

**Rapport 4-3 Avis sur le plan de soutien BTP 2016 :
dérogations à la production des premiers ordres de service avant le 31 décembre 2016**

Intervention d'Annick GUYENOT pour la CGT

L'an dernier, la CGT avait émis des réserves et des observations sur ce plan de soutien au BTP en argumentant sa position.

Nous vous renvoyons donc à celles-ci.

De plus, la CGT s'interroge sur la mise en place ou non d'une commission de suivi des attributions des aides au BTP.

Aujourd'hui, la CGT veut souligner la contradiction majeure qui s'exprime au sein du CESER et du Conseil Régional quant au parti pris d'une politique publique régionale d'austérité budgétaire, et donc restrictive de crédits, dont tout le monde se félicite, mais qui engendre la nécessité de faire des rallonges budgétaires en cours de route et des plans de soutien au coup par coup.

Aujourd'hui le BTP, demain tel secteur agricole, après-demain le transport fluvial, etc...

Mieux vaudrait s'interroger sur le bien-fondé de cette austérité budgétaire qui limite au départ les crédits à certains secteurs économiques, pourtant jugés prioritaires par la Région elle-même, puis qui deviennent bénéficiaires après coup d'un plan d'urgence de soutien régional.

Néanmoins, et malgré cette dénonciation, la CGT votera cet avis.